



Liquidation d un commerce avec SARL qui loue à une SCI peut on conserver les murs

Par **Lopat**, le **18/12/2019** à **16:26**

Nous avons créé un petit restaurant sous la forme juridique d une SARL et acheté les murs sous la forme juridique d une SCI

Si nous choisissons en dernier recours le dépôt de bilan pouvons nous conserver les murs de la SCI ?

Quelles sont les démarches à faire pour minimiser les dégâts ?

Merci de nous renseigner car nous sommes un peu perdus et inquieté.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **18/12/2019** à **17:28**

BONJOUR

Merci de respecter les CGU.

La SARL n'étant pas propriétaire des murs, ils appartiennent à la SCI.

Si aucun engagement de la SCI vis à vis de la SARL n'existe, pourquoi évoquez vous ce risque ?